



Environnement-Var

association soumise à la loi du 1er juillet 1901

Enquête publique du projet de classement des sites patrimoniaux remarquables de Saint-Raphaël (Var) mai 2022

La démarche est louable mais hélas bien trop tardive et incomplète.

Lors des précédents mandats municipaux et depuis 1970 le patrimoine architectural remarquable et paysager de la Ville a été pour une partie irrémédiablement détruit.

Saint-Raphaël avait eu la chance d'avoir dans les dernières années du 19e siècle un maire plein d'audace et d'imagination Felix Martin, encourageant une floraison de villas magnifiques (200 villas, grands hôtels répertoriés par Emilie Michaud-Jeanin fondatrice d'Environnement-Var), la création de différents quartiers de villegiature et tout un équipement urbain. Les années 70 virent démolir une vingtaine de villas et hôtels remarquables aux jardins plantés d'arbres magnifiques et souvent plus que centenaires, favorisant un bétonnage excessif et une urbanisation anarchique (en bordure de mer, mais aussi dans les différents quartiers de la ville), défigurant l'image et l'identité de la Ville-Jardin.

Et c'est encore le fait de nos jours. Sans réel souci de protection de l'environnement, de la biodiversité, des sites et villas remarquables environnantes certains secteurs sont bétonnés impunément (Le bois dormant).

La liste des villas à protéger dans le PLU 2018 répertorie 175 villas. Combien de ces villas figurent elles dans la délimitation des 3 SPR.

Quel est le devenir des villas étoilées mais situées hors des sites patrimoniaux remarquables. Il en existe un certain nombre qui restent disséminées comme entre autres la villa Les Lotus aux Plaines construite par Chacot élève d'Aublé, rajoutée à la liste en 2020, et hors site des Cazeaux.

Il est regrettable que des parcelles représentant un intérêt certain (critères architecturaux, espaces verts ...) n'aient pas été rattachées aux sites.

On ne peut que déplorer que le quartier de Valescure, poumon vert de la Ville, & les quartiers de Camp Long, Anthéor Agay n'aient pas été retenus pour intégrer cet ensemble dans un souci de préservation de patrimoine historique.

Il est certain que la mise en place de ces trois zones entraînera pour les propriétaires une réglementation très contraignante les privant de toute liberté d'aménagement. Mais il en va du devenir de la Ville .